



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DECISIONS ET DES
DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

**Délibération n°DEL2022_013 : Nomination de délégués
au SMAEP du Vieux Colombier**

Séance du 10 février 2022

L'an deux mille vingt-deux, le jeudi 10 février à 18h30, les membres du conseil communautaire de la communauté de communes de Seules Terre et Mer se sont réunis à la salle polyvalente de Villiers le Sec située rue Paul Champenois à Creully-sur-Seules. La convocation, l'ordre du jour et la note de synthèse ont été adressés aux conseillers communautaires le vendredi 4 février 2022. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés au siège de la communauté de communes le vendredi 4 février 2022.

Nombre de conseillers communautaires		
En exercice	Présents	Participants au vote
44	32	43
Le quorum étant atteint, la séance peut valablement se tenir		

VOTE
A L'UNANIMITÉ
Pour : 43
Contre :
Abstention :

Sont présents les Conseillers communautaires suivants :
Marie-France BOUVET-PENARD, Didier COUILLARD, Alain COUZIN, Christelle CROCOMO, Vincent DAUCHY, Hubert DELALANDE, Pierre de PONCINS, Jean DUVAL, Sandrine GARCON, Véronique GAUMERD, Christian GUESDON, Geoffroy JEGOU du LAZ, Marie-Claire LAURENCE, Jean-Daniel LECOURT, Lysiane LEDUC DREAN, Sylvaine LEFEVRE, Guillaume LEMENAGER, Daniel LEMOUSSU, Daniel LESERVOISIER, Gérard LEU, André MARIE, Philippe ONILLON, Colette ORIEULT, Thierry OZENNE, Alain PAYSANT, Gérard PICCAND (suppléant de Monsieur LAVARDE), Hervé RICHARD, Cyrille ROSELLO de MOLINER, Alain SCRIBE, Geneviève SIRISER, Gilles TABOUREL, Agnès THOMASSET, Jean-Luc VERET.

Ont donné pouvoir :

*Nadine BACA a donné pouvoir à Agnès THOMASSET
 Marcel DUBOIS a donné pouvoir à Alain SCRIBE
 Stéphane JACQUET a donné pouvoir à Vincent DAUCHY
 Sylvie LE BUGLE a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Gwenaëlle LECONTE a donné pouvoir à Daniel LEMOUSSU
 Jean-Daniel LECOURT a donné pouvoir à Véronique GAUMERD
 Frédéric LEVALLOIS a donné pouvoir à Geneviève SIRISER
 Gérard MARCIA a donné pouvoir à Lysiane LEDUC DREAN
 Virginie SARTORIO a donné pouvoir à Thierry OZENNE
 Fabien TESSIER a donné pouvoir à Alain COUZIN
 Richard VILLECHENON a donné pouvoir à Marie-Claire LAURENCE*

Le Conseil communautaire a nommé Christian GUESDON secrétaire de séance.

Le compte rendu de la séance du Conseil Communautaire de la Communauté de Communes Seules Terre et Mer du 9 décembre 2021 est adopté à l'unanimité.

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com

DEL2022_013 : NOMINATION DE DELEGUES AU SMAEP DU VIEUX COLOMBIER

- Vu le code général des collectivités territoriales et son article L.2121-21 alinéa 5,
- Vu la délibération n°03/2021 du SMAEP du Vieux Colombier portant sur le transfert de la compétence eau potable de Seules Terre et Mer au SMAEP du Vieux Colombier,
- Vu la délibération n°DEL2021_049 du 8 avril 2021 relative à l'intégration des communes de l'ex-SIAP de la région de Tilly-sur-Seules au SMAEP du Vieux Colombier,
- Vu les statuts du SMAEP du Vieux Colombier,
- Vu l'avis favorable du Bureau.

Considérant qu'il est nécessaire de désigner les représentants des communes de l'ex-SIAEP de la région de Tilly-sur-Seules au sein du SMAEP du Vieux Colombier.

Considérant que la règle de représentation est la suivante : un délégué titulaire et un délégué suppléant par commune membre.

Considérant qu'il n'y a qu'un candidat par poste à pourvoir, conformément à l'article L.2121-21 alinéa 5 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Communautaire DESIGNNE les personnes suivantes :

Communes		Délégués
Bucéels	Titulaire	Sylvain GIDON
	Suppléant	Sylvain LEVEEL
Fontenay-le-Pesnel	Titulaire	Richard VILLECHENON
	Suppléant	Magali LECORNU
Hottot-les-Bagues	Titulaire	Colette ORIEULT
	Suppléant	Sylvain DEQUAINDRY
Juvigny-sur-Seules	Titulaire	Anthony GUERIN
	Suppléant	Dominique ANGOT
Lingèvres	Titulaire	Véronique PHILOTEE
	Suppléant	Christelle CROCOMO
Saint-Vaast-sur-Seules	Titulaire	Guillaume GOURNAY
	Suppléant	Christophe MOUCHEL
Tessel	Titulaire	Daniel RIVIERE
	Suppléant	Alain PAYSANT
Tilly-sur-Seules	Titulaire	Philippe LECOQ
	Suppléant	Daniel LESERVOISIER
Vendes	Titulaire	Gérard LECOQ
	Suppléant	Michel BREHIN

AUTORISE le Président ou son représentant à signer tous documents nécessaires.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,

Le PRESIDENT

Thierry OZENNE



La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou de sa notification aux intéressés, faire l'objet des recours suivants :

- Recours administratif gracieux auprès du Président Seules Terre et Mer
- Recours contentieux pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de CAEN

REÇU EN PREFECTURE

le 24/02/2022

Application agréée E-legalite.com